

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0037264

60904

Maladie

Dentaire

Optique

777 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4975 Société : RAM Relais.

Actif

Pensionné(e)

Autre : Lahali.

Nom & Prénom : HACHIMY ABDALLAH

Date de naissance : 08 03 1961

Adresse : JARDIN OUMI ZARBI GR 10 E6 n° 101

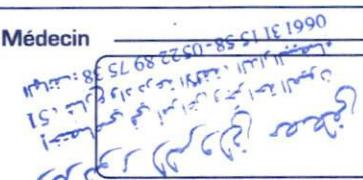
EL OULIFA CASABLANCA

Tél. : 06 61 11 44 32 Total des frais engagés : 24 000 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17 MARS 2021

Nom et prénom du malade : HACHIMY YOUSSEF ABBAS Age : 17 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Anémie de Repercussions

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 23/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 MAI 2021	CO		200.00	<p>أخصائي في الترميم ٥١ شارع دادا خانج (جراحة العيون) الهاتف: ٠٦٦١٣١٥٥٨ - ٠٥٢٢٨٩٧٥٣٨ 066131558-0522897538</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

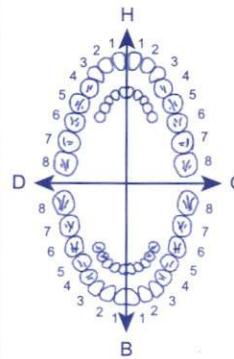
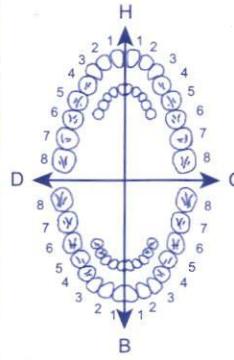
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Lunettes El Hanou 502, Souk Ennajd Derb Ghaller Casa - Tél : 022 99 27 09	20/03/2021					200.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
00000000	00000000	00000000
00000000	00000000	00000000
35533411	11433553	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

LUNETTES EL HANAA

نظارات المها

Souk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف
الرقم
34717241 الباتنت -

DATE : 26.03.2021 № 003364
00210764400008-

NOM : HACHIMI
PRENOM : YOUNES ATTIFI

- DOCTEUR : ELTAOUANI RUSTAPHA
- NOMENCLATURE : N° PRIX

OD : AXE	170	CYL	-0.50	SPH	-1.75	600.-
VL OG : AXE	180	CYL	-0.75	SPH	-1.75	600.-
ADD :						
OD : AXE		CYL		SPH		
VP OG : AXE		CYL		SPH		
Verres	ORGANIQUE ANTIREFLETS					
Monture	OPTI					1000.-

Facture Arrêtée à la somme de :

Deux mille deux cent DH 2200.-

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
 - Ancien Médecin des Forces Armées Royales
 - Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرولاني مصطفى

الليرز تصوير الأوعية - اختصاصي أمراض وجراحة العيون

- طبيب سابق بالمستشفى المركزي بناصي - فرنسا
 - طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية
 - طبيب سابق لدى مؤسسة التصرع العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

HACTHIMY YOUNG Ami NE

17

(Oeil droit)

6

(OEil gauche)

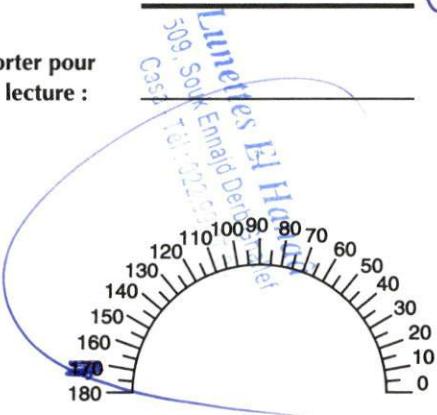
Porter

Habituellement:

$$-1,75(-0,50 \hat{+} 170^\circ) - 1,75(-0,75 \hat{+} 180^\circ)$$

vantre flit Bleu

Porter pour la lecture :



Avec Honneur

AX-Int



Casablanca Je :

77 MARCH 2021

Signature

شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعة "Q" الطابق السفلي الألفة - الدار البيضاء
54, RDC Groupe "Q" - Bd. Oued Daraâ, (Près Institut Abdou) Oulfa - Casablanca - Tél.: 05 22 89 75 38
GSM : 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 • E-mail : docteur.marouani.mostapha@gmail.com